

L'an deux mille dix, le cinq novembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 27

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Paul ARNOUX,
Sébastien BERNARD suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD
suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Claire CHASTAN,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Alain GABERT,
Michel GREGOIRE,
Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Corinne MOREL-DARLEUX,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marcel BAGARD à Hervé RASCLARD, Pierre MEFFRE à Marie BOUCHEZ, Christine NIVOU à Michel GREGOIRE, Jean-François SIAUD à Paul ARNOUX

Excusés(es)

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Thierry DAYRE, Marie-Christine GIT, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO suppléant, Anne-Marie HAUTANT, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Francis RIEU suppléant, Régis ROUMIEU suppléant

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations

Le Président informe les membres du Comité Syndical que, conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée doit délibérer sur la durée d'amortissement des biens acquis.

Il propose :

Désignation	Article	Barème indicatif	Proposition
Electroménager	2181	10 à 15 ans	10 ans
Mobilier	2184	10 à 15 ans	10 ans
Licences informatiques	205	2 à 5 ans	2 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité Syndical décide de fixer les durées d'amortissement des immobilisations de la façon suivante :

Désignation	Article	Durée
Electroménager	2181	10 ans
Mobilier	2184	10 ans
Licences informatique	205	2 ans

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD